

Le statut d'étudiant entrepreneur, de la graine de champion !

Pour bien commencer la semaine, la rédaction de Maddyness propose à ses lecteurs un nouveau rendez-vous baptisé NewsOffStartups. Celui-ci a pour vocation de détailler et d'approfondir les sujets politiques et économiques à propos de l'écosystème startups français.

Et si nous traitons nos jeunes entrepreneurs comme de véritables champions en devenir, à l'instar des sportifs de haut niveau ? Voilà l'objectif - ambitieux - du nouveau statut d'étudiant entrepreneur. Ce dernier offrira une reconnaissance à ceux qui créent leur startup en étant encore sur les bancs de l'université.

Alors que monter sa startup est un bon moyen de se garantir un emploi dès sa sortie de l'université ou d'une grande école, créer son entreprise quand on est étudiant relève du parcours du combattant.

« C'est pourtant une période idéale pour se lancer en termes de risque, et ce à plus d'un titre : les étudiants n'ont souvent pas de famille, vivent souvent chez leurs parents et peuvent aisément rebondir en cas d'échec », confirme Benjamin Suchar, fondateur de [Yoopies](#) représentant du mouvement Les Moineaux.

Faciliter l'aventure startup dans l'amphithéâtre

Le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donc cherché à faciliter la tâche de ces jeunes fondateurs de startup, en créant le statut d'étudiant entrepreneur dans le cadre du Plan

étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite). L'objectif est de faciliter l'intégration d'un projet entrepreneurial pendant un cursus de formation initiale.

[quote]« *Non seulement ce statut offre une reconnaissance symbolique aux étudiants concernés mais il ouvre également la porte à des mesures concrètes. Par exemple, les universités peuvent leur offrir un aménagement des horaires comme nous le ferions avec un sportif de haut-niveau* », annonce George Weil, responsable du Pepite Rhône-Alpes.[/quote]

Surtout, l'étudiant bénéficie d'un véritable encadrement. Tout d'abord, il sera accompagné par deux tuteurs, un universitaire et une personne du monde de l'entrepreneuriat. Ensuite, il pourra consacrer le temps de son stage de fin d'études à la création de son entreprise.

La reconnaissance de ces étudiants un peu spéciaux passe également par un diplôme d'établissement « Etudiant Entrepreneur » :

[quote]« *Ce diplôme pourra également donner lieu à des équivalences pour des diplômes nationaux, à l'instar de ce qui se fait déjà dans le cadre de la validation d'acquis d'expérience* », précise Jean-Pierre Boissin, chargé de la coordination nationale de Pepite. [/quote]

Pour le moment, cette équivalence dépendra de chaque Pepite régionale. Son application reste à définir cette année.

Protéger les jeunes entrepreneurs

Par ailleurs, ce statut doit également concerner des entrepreneurs de moins de 28 ans, qui ne sont pas forcément étudiants initialement. En effet, ce statut peut leur permettre de bénéficier d'un système de protection sociale efficace et donc de réduire leur précarité.

[quote]« *Certains entrepreneurs, pourtant dotés d'un master, se retrouvent à dépendre de la couverture de maladie universelle. Avec ce nouveau statut, les moins de 28 ans peuvent être protégés par la sécurité sociale et prétendre à une mutuelle étudiante* », résume Jean-Pierre Boissin.[/quote]

Outre la sécurité sociale, ce statut permet à de jeunes entrepreneurs d'être formés et encadrés, afin d'augmenter leur chance de réussite. Le jeune fondateur de startup peut ainsi compléter sa formation, grâce à un programme sur-mesure établi en fonction de ses lacunes et de son projet. Un ingénieur peut ainsi suivre des cours de comptabilité ou de droit afin de gérer au mieux son entreprise.

Avec l'encadrement des deux tuteurs - universitaire et professionnel - prévu

dans cette formation, cet accompagnement ne coûte pas plus qu'une inscription universitaire, plafonnée à 500 euros.

Former 20 000 étudiants entrepreneurs d'ici 2017

La rentrée pour ce cursus s'est faite en fin de semaine dernière, le ministère a mis en ligne le dossier qui permettra de se présenter devant un comité d'engagement, jusqu'à fin octobre. Ce comité sera composé non seulement d'universitaire mais également, au moins pour moitié, d'institution - comme les CCI ou l'Adie - et d'entrepreneurs.

[quote]« *J'espère même que des banquiers seront présents afin qu'ils prennent la mesure de ces jeunes entrepreneurs et apprennent à leur faire confiance* », ajoute Jean-Pierre Boissin.[/quote]

Pour cela, du temps sera nécessaire. Tandis que le gouvernement se fixe un objectif quantitatif de 20 000 étudiants entrepreneurs d'ici 2017, il devra également offrir un accompagnement de qualité afin de garantir un bon taux de survie à ces startups... et de convaincre l'écosystème de la valeur de ce nouveau label !

[quote]Les moineaux demandent un prêt étudiant-entrepreneur

Les Moineaux estiment qu'il y aurait un moyen plus efficace de permettre aux étudiants d'obtenir du financement et convaincre les banquiers : « *Nous proposons dans le cadre du statut étudiant entrepreneur que la garantie de l'Etat pour les prêts étudiants soient étendue à un financement plus conséquent, sur 12 à 18 mois supplémentaires, pour amorcer leur startup* », propose Benjamin Suchar. Une piste qui n'a pas été adoptée à ce stade du projet.

[/quote]

Crédit Photo : [Shutterstock](#)